



République Française

Commune de Gisy Les Nobles

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 15 mars 2017 à 20h30

Etaient présents:

<u>Mesdames :</u>	<u>Messieurs :</u>
<ul style="list-style-type: none">• Chantal DUMAIRE• Delphine MAZALEYRAT• Stéphanie FERRIERE• Magaly LISBOA• Marie-Paule RAVANEL	<ul style="list-style-type: none">• Patrick BABOUHOT• Alexandre FINELLI• Jean-Luc PELLARD• Bernard STENUIT• Franck CASARIN• Benjamin VIARD

Secrétaire de séance : Benjamin VIARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline LALANDE ayant donné pouvoir à Chantal DUMAIRE
Christophe POUTHE ayant donné pouvoir à Delphine MAZALEYRAT

Absent : Laurent BETAILLE

Le Maire demande d'insérer un point à l'ordre du jour concernant les baux communaux, le conseil accepte à l'unanimité.

Il remercie les agents recenseurs pour leur implication lors du recensement qui s'est déroulé du 18 janvier au 17 février, malgré la météo peu coopérative.

1) **Adoption du dernier compte rendu**

Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte rendu du 28 décembre 2017 qui est voté à l'unanimité sans observation particulière.

2) **Approbation des comptes de gestion 2017**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs 2017 de la commune et de l'assainissement. Il vote également à l'unanimité les comptes des gestions présentés par Mme BERTIN, Trésorière principale.

3) **Approbation des comptes administratifs 2017**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2017 :

Budget communal

Résultat de clôture

En Investissement	excédent de	68 433.11 euros
En Fonctionnement	excédent de	314 394.54 euros
	Excédent global de	382 827.65 euros

Budget assainissement

Résultat de clôture

En Investissement	excédent de	1 433.33 euros
En Fonctionnement	excédent de	41 609.44 euros
	Excédent global de	43 042.77 euros

Monsieur le Maire quitte la salle, M. PELLARD, 1^{er} adjoint prend la parole afin de proposer les comptes administratifs présentés par le Maire au conseil municipal.

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

4) Affectation des résultats 2017

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2017, à savoir :

Budget communal

- Excédent de fonctionnement :	314 394.54€
- Excédent d'investissement	68 433.11€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat de clôture 2017 comme suit :

314 394.54€ au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté,
68 433.11€ au compte 001 Excédent d'investissement reporté.

Budget assainissement

- Excédent de fonctionnement :	41 609.44€
- Excédent d'investissement	1 433.33€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat de clôture 2017 comme suit :

41 609.44€ au compte 001 Excédent de fonctionnement reporté
1 433.33€ au compte 002 Excédent d'investissement reporté

5) Vote des taux 2018

Monsieur le Maire expose que suite à la commission budget et aux excédents des deux budgets, il est proposé de ne pas augmenter les impôts pour 2018 et de maintenir le tarif du m3 d'eaux usées à 2.34 euros HT pour l'assainissement sachant que notre station d'épuration est vétuste et qu'il y a régulièrement des pièces importantes à changer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition du Maire et de la commission budget, de ne pas augmenter les taux des impôts communaux, comme suit :

- TAXE D'HABITATION	14.24%
- FONCIER BÂTI	8.94%
- FONCIER NON BÂTI	36.72%
- C.F.E.	18.50%

En ce qui concerne le tarif du m3 d'eaux usées pour l'assainissement, Mme DUMAIRE propose de baisser le prix du m3 d'eaux usées. M. Le Maire met au

vote et le conseil municipal, à 4 voix contre et 9 voix pour, décide de maintenir le prix du m3 d'eaux usées pour l'assainissement.

6) **Votes des budgets primitifs de la commune et de l'assainissement 2018**

Suite aux commissions budgétaires du 8 mars dernier, le Maire propose le vote des budgets primitifs suivants :

Le budget communal s'équilibre en recettes et en dépense comme suit :

Section d'Investissement

Dépenses : 501 312.96 euros

Recettes : 501 312.96 euros

Section de Fonctionnement

Dépenses : 708 348.55 euros

Recettes : 708 348.55 euros

L'investissement prend en compte en dépenses le début des travaux pour le 19 Grande Rue, l'éclairage public, la rue des Pêcheurs et en recette un emprunt de 150 000 euros pour les travaux du 19 Grande Rue.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote le budget primitif communal à l'unanimité.

Le budget assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'Investissement

Dépenses : 99 229.69 €

Recettes : 99 229.69 €

Section de Fonctionnement

Dépenses : 142 020.59 €

Recettes : 142 020.59 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif assainissement avec 1 voix contre et 12 voix pour.

7) **Subventions**

- Monsieur le Maire propose, suite au vote du budget 2018 de la commune, d'attribuer la subvention annuelle d'un montant de 4 000 euros pour le fonctionnement du CCAS pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement de la subvention.

- Monsieur le Maire propose, de renouveler la subvention des voyages scolaires, plafonnée à 50 euros par élève Gisois et par année scolaire quel que soit le nombre de voyages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le renouvellement des voyages scolaires plafonné à 50 euros par élève Gisois.

- Monsieur le Maire expose qu'il a reçu plusieurs demandes de subventions, le conseil municipal a décidé d'octroyer :

Association Gisoises :	
- Les petits Ecureuils	1 050.00€
- Gisy foot	850.00€
- Gisy Loisirs	850.00€ (1 abstention)
- ASKVT	200.00€
Etablissement scolaire des enfants Gisois :	
- CFA BTP	95.00€
- CFA DE L'YONNE	130.00€
- CFA INTERPRO	65.00€
Autres associations :	
- Entraide Cantonale	180.00€
- AFM TELETHON	60.00€
- A.B.H.M.R. (Ass. bibliothèque hôpital)	50.00€
- FRANCE ALZHEIMER 89	50.00€
- Société Protectrice des animaux	50.00€
- Les Restos du cœurs	100.00€
- Ligue contre le cancer	50.00€
- ASEAMAS	100.00€
- PEP 89	60.00€
- ADAVIRS	50.00€
- Association des amis de l'école de musique	50.00€
- Sclérose en plaques	50.00€

Le conseil municipal précise que les subventions seront versées seulement sur présentation d'une demande et d'un bilan financier.

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Présidente d'une nouvelle association « Les amis d'Gisy et d'Ailleurs ». Il présente également au conseil les statuts de l'association dont l'adhésion est accessible par parrainage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le refus d'une subvention, accepte le prêt de la salle des fêtes une fois dans l'année et met à disposition la petite salle des fêtes pour leurs réunions une fois par trimestre et un jour en semaine.

8) Non valeurs assainissement

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu de la trésorerie une demande de créances éteintes de 2008 et 2009 suite à une procédure de rétablissement personnel prononcée par le tribunal d'instance. Le montant total de ces créances s'élève à 300.81 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de passer la somme de 300.81 euros en créances éteintes.

9) Indemnités du receveur

Le Maire propose au conseil de voter l'indemnité de notre trésorière municipale,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements public locaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, refuse de verser l'indemnité de conseil pour l'année 2017 qui s'élève à 366.72 euros.

10) **Demande de DETR 2018 salle des fêtes**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FINELLI qui expose que la salle des fêtes a 30 ans et qu'il serait nécessaire de faire des remises aux normes pour différentes portes comme celle de la cuisine, la porte de services. Il est proposé également, de faire un sas d'entrée pour « couper » le froid.

La Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux subventionne à hauteur de 20 à 40% sur le patrimoine bâti pour la création, acquisition, transformation et rénovation.

Deux devis ont été présentés :

Eric PROSPER	Prix € HT	SENS MIROITERIE	Prix € HT
Repose et pose de tout le châssis + porte	15 701.04	Pose de 2 portes	5 823.00
SAS	5288.64	SAS	11 702.00
ISSUE DE SECOURS	3 485.55	ISSUE DE SECOURS	2 929.00
PORTE X 2	2 276.94	PORTE X 2	2 884.00
FENETRE	2543.38		
		REPARATION VITRES PORTES ENTREE	464.40

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de faire appel à l'entreprise Prosper et autorise le Maire à faire la demande de DETR.

Le Maire demande aussi à M FINELLI de prendre contact avec le SDIS pour avis sur la modification proposée.

11) **Convention assainissement Evry Gisy STEP**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PELLARD qui expose qu'il est nécessaire de reconduire la convention financière pour le fonctionnement de la station d'épuration entre la commune d'Evry et de Gisy Les Nobles pour l'année 2017.

Suite à l'avis favorable de la commission assainissement réunie le 5 mars 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention financière 2017 avec la commune d'Evry et autorise le Maire à la signer.

12) **Affouages 2017-2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FINELLI qui propose de modifier le prix pour les affouages 2017/2018.

Il propose de se baser sur le cubage donné par la fiche de martelage de l'ONF, soit 88m3 sur la parcelle martelée.

Il propose également de diviser par le nombre d'affouagiste (soit 8) et de convertir en stères. Cela correspondra à 18 stères par affouagiste au prix de 6 euros le stère, soit 109 € par affouagiste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 2 abstentions et 11 voix pour, de modifier le mode de calcul et de fixer le prix du stère à 6.00 €.

13) Chemin de randonnée GR2

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du Conseil Départemental de l'Yonne et du PDIPR de modifier le tracé du GR2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte que le GR2 ne traverse plus la commune comme demandé par le Conseil Départemental malgré notre proposition. Le chemin sera dévié à hauteur du lavoir et un panneau d'information sera mis à la hauteur de ce changement.

14) SDEY intervention annuelle

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux sur le territoire de la commune de Gisy Les Nobles font l'objet de conventions définissant la répartition financière.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M14 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public. Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Monsieur Le Maire propose d'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (en annexe le règlement voté le 11 décembre 2017 délibération N°66/2017), et de l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les travaux de toute nature sur le territoire de la commune de Gisy Les Nobles, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 1 500.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition et autorise le Maire à signer les conventions ne dépassant pas 1 500.00 euros.

15) Prêt de la salle des fêtes agents communaux

Monsieur le Maire propose que nos 4 agents municipaux bénéficient du prêt gratuit de la salle des fêtes une fois l'année à la seule condition que ce soit à titre personnel. Une attestation d'assurance sera à présenter comme toute location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition à l'unanimité.

16) Baux communaux

M le Maire informe le conseil qu'il a reçu une lettre de l'indivision GAUMIER qui souhaite ne pas renouveler leurs baux. Il signale au conseil qu'il a pris contact avec les agriculteurs de Gisy et que deux sont d'accords pour reprendre la culture de ces parcelles de terre.

M le Maire informera l'indivision GAUMIER de cette reprise.

17) Informations diverses

Monsieur le Maire informe que :

- L'association « Les Petits Ecureuils » a un nouveau bureau,

- Que la prochaine rentrée scolaire 2018/2019 sera officiellement sur 4 jours,
- Que la facturation assainissement sera envoyée avec la possibilité de payer par internet (TIPI),
- La date du concours de pêche est arrêtée au dimanche 10 juin 2018,
- Le recensement de la population : 68% des réponses ont été faites par internet, La commune compte 295 logements et 580 habitants,
- La commune va faire une proposition d'achat pour le transformateur Rue Saint Pregts d'un montant de 200.00 euros, un courrier sera envoyé aux héritiers,
- Maison Pauchet, Madame RAVANEL est chargée de recontacter le notaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h07.

Le présent extrait est affiché à la Mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 20 Mars 2018

Le Maire

Patrick BABOUHOT